



DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021

EXTRAIT RSE - DÉCLARATION DE PERFORMANCE
EXTRA FINANCIÈRE (DPEF)

Les numéros de page ont été conservés par rapport à la version originale.

la coordination des États par l'Accord de Paris. Mais il nécessite aussi la mobilisation de tous les acteurs, des citoyens aux entreprises.

Pour atteindre la neutralité carbone, deux leviers sont nécessaires : réduire drastiquement au plus vite les émissions de GES et investir en parallèle dans des puits biologiques ou technologiques pour séquestrer les émissions résiduelles de CO₂.

Pour l'ADEME, cet engagement des acteurs pour la neutralité carbone doit comprendre les trois étapes suivantes, qui sont appliquées par Hermès :

1. **la mise en place d'une stratégie climat cohérentes avec l'Accord de Paris**, c'est-à-dire permettant la réduction des émissions, et assortie d'un engagement des moyens suffisants et vérifiés. Hermès calcule ses émissions carbone et les fait auditer par un organisme tiers indépendant, a formalisé sa stratégie de réduction depuis 2019, et a fait valider sa trajectoire SBTi en 2021 ;
2. **la participation, par son activité, à la décarbonation en amont de ses fournisseurs et en aval, de ses clients, via l'adoption de mode de consommation bas carbone**. Depuis 2021, notamment par des briefs RSE destinés à ses fournisseurs, Hermès est engagé pour la réduction des émissions au sein de sa chaîne d'approvisionnement. La production artisanale dans une logique de qualité et de durabilité, et non de volume ou de renouvellement rapide, est un vecteur puissant de consommation à faible empreinte carbone ;
3. **la contribution au financement de projets de réduction, d'évitement et de séquestration chez des tiers permettant d'accélérer la transition écologique** et contribuer à l'augmentation des puits de carbone, selon le principe de la compensation carbone. C'est l'objet de l'investissement du Groupe dans le projet Livelihoods depuis 2012.

Hermès souhaite contribuer volontairement à cette neutralité collective en 2050, en mettant en perspective ses efforts de compensation par rapport au niveau de ses émissions. Le groupe ne cherche cependant pas à se revendiquer individuellement neutre en carbone.

L'ADEME soutient donc le principe de la compensation carbone volontaire, si l'entreprise respecte 5 règles auxquelles Hermès souscrit :

- ◆ Règle n° 1 : Faire et rendre public un bilan des émissions GES, réductions et compensations, notamment à travers cet URD, mais aussi avec le reporting public du CDP (évaluation A- pour la partie changement climatique).
- ◆ Règle n° 2 : Choisir des projets de compensation labellisés : tous les projets portés par Livelihoods sont audités et certifiés par Verra (ex VCS) ou Gold Standard.
- ◆ Règle n° 3 : Privilégier des projets présentant des approches « développement durable », c'est-à-dire des projets long terme avec des impacts positifs sur les populations et la biodiversité, qui sont les marques de fabrique des projets portés par Livelihoods.
- ◆ Règle n° 4 : Définir une juste combinaison de projets soutenus sur le sol national et de projets soutenus à l'international : si les premiers projets portés par Livelihoods sont internationaux, dans l'inspiration des Mécanismes de Développement Propre, Livelihoods a lancé en 2021 un premier projet en Bretagne (France) à titre pilote et Hermès étudie également les enjeux de projets similaires dans l'hexagone.

2.5.4.3 ENGAGER DES ACTIONS DE COMPENSATION CARBONE VOLONTAIRE

2.5.4.3.1 Démarche vers la neutralité carbone

Comme précisé par l'ADEME (Agence de la Maitrise de l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie, en France), la neutralité carbone vise à contrebalancer, à l'échelle du globe, toute émission de gaz à effet de serre issue de l'activité humaine par des séquestrations de quantités équivalentes de CO₂, c'est-à-dire leur maintien en dehors de l'atmosphère sur le long terme. Il s'agit de séquestrer du carbone pour stabiliser son niveau de concentration dans l'atmosphère et limiter les effets du changement climatique au niveau de la planète. Cet objectif de neutralité n'a de réalité scientifique qu'à un niveau mondial, et implique

- ◆ Règle n° 5 : Communiquer de manière responsable. Hermès ne se revendique pas d'une quelconque neutralité carbone, reconnaît que les activités du Groupe ont un impact carbone, même s'il est un des plus modéré du CAC 40, et inscrit son action dans le long terme avec comme objectif à l'horizon 2050 une trajectoire « net zéro », compatible avec les scénarios 1,5° de l'Accord de Paris.

Stratégie de compensation

L'ambition du Groupe de s'inscrire dans une cible « net zéro » à l'horizon 2050 s'articule autour de deux approches complémentaires :

- ◆ la réduction des émissions, qui nécessite des évolutions organisationnelles, technologiques en interne et auprès des fournisseurs ;
- ◆ la compensation, qui repose notamment sur les mécanismes de captation naturelle (par exemple plantations) et par la mise en œuvre de projets à large échelle, qui prennent du temps pour se mettre en place durablement.

Cette stratégie de compensation carbone est donc progressive pour deux raisons principales :

- ◆ d'une part pour garder comme priorité l'allocation des ressources humaines et financières à la réduction des émissions ;
- ◆ d'autre part pour s'inscrire dans une logique de construction des projets de compensation avec des communautés locales, dans le respect de nos exigences de qualité et d'éthique, ce qui demande du temps.

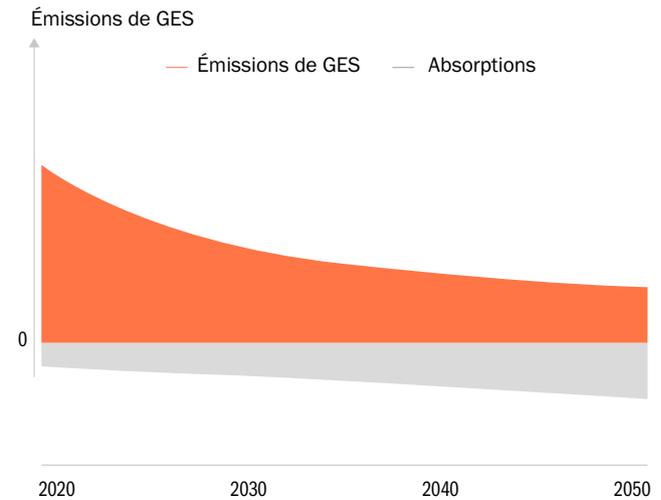
La stratégie d'Hermès est de s'inscrire sur une trajectoire permettant de neutraliser à l'horizon 2030 une partie croissante de ses émissions carbonées résiduelles, calculées sur les projections de réduction des émissions (telles que prises en compte dans les analyses SBTi), et les volumes attendus de compensation carbone volontaire (prévisions de livraisons de crédits carbone des business plans de Livelihoods). Hermès poursuit ses analyses pour atteindre son ambition 2050 de net zéro.

En 2021, Hermès a fiabilisé ses prévisions d'émissions et en confirmant son engagement dans le troisième fonds Livelihoods, a sécurisé cette trajectoire 2030 avec des projets qui ont des échéances à 20 ans, et des livraisons de ces crédits qui vont s'accroître dans les prochaines années.

CRÉDITS CARBONE REÇUS ET EFFACÉS

	2018	2019	2020	2021
Carbon credits received <i>in k tonnes eq. CO₂</i>	36	44	46	81

TRAJECTOIRE DE COMPENSATION CARBONE VOLONTAIRE D'HERMÈS



2.5.4.3.2 Fonds carbone Livelihoods

Hermès a rejoint, en juin 2012, les fonds carbone Livelihoods (LCF), une coalition d'entreprises finançant des projets de compensation carbone à haute valeur sociale et environnementale. Les actions de Livelihoods sont précisées ci-après et dans le chapitre relatif aux relations avec les parties prenantes (voir § 2.7.2.1.4) expliquant notamment que plus de 132 millions d'arbres ont déjà été plantés, au bénéfice de plus de 1,8 million de personnes.

Le fonctionnement de ce dispositif repose sur **sept principes** structurants, fondements de la charte Livelihoods, qui contribuent à sa valeur :

- ♦ **la réduction d'abord** : les crédits carbone générés par les projets Livelihoods ne viennent qu'en complément des efforts internes de réduction, et sont un des paramètres du chemin pour atteindre des objectifs de neutralité à horizon 2050 ;
- ♦ **le principe d'additionnalité** : les projets soutenus par Livelihoods n'auraient pas vu le jour sans son investissement, qui nécessite une étude pointue dans des contextes sociaux et écologiques complexes. Il ne s'agit pas de projets sur étagère et standardisés, comme peuvent l'être certains projets carbonés d'énergie renouvelable par exemple. Il s'agit d'aider des communautés défavorisées et parfois marginalisées à sortir de la pauvreté, comme formalisé dans la charte « Livelihoods » ;
- ♦ **des crédits carbone certifiés selon les plus hauts standards**, *Gold Standard* et *Verra* (ex VCS), qui valident du carbone effectivement séquestré (et non pas des estimations de réduction d'émission ou des projections futures). De plus, chaque projet donne lieu à un suivi et des calculs d'impacts selon les ODD des Nations Unies ;
- ♦ **un risque entrepreneurial pour financer les projets à leur début** : Livelihoods n'achète pas de crédits « sur le marché » issus de projets déjà engagés, en acceptant de verser une marge à un intermédiaire. Il aide des communautés défavorisées en investissant pour eux dès le début, en prenant le risque de **2 à 6 M€ sur chaque projet, sans garantie absolue de retour**. Les communautés concernées n'ont pas les moyens de leurs projets sans cette prise de risque. Le financement du projet se fait sur les premières années, les résultats s'observent lorsque les arbres poussent par exemple, parfois cinq ans après que l'essentiel des investissements soient faits ;
- ♦ une approche de **coalition d'entreprises** animées par le même esprit : tous les investisseurs de Livelihoods mutualisent leur engagement, et reçoivent donc des crédits issus d'un portefeuille de projets développés et discutés ensemble ;
- ♦ **une approche de long terme** : les entreprises et les porteurs de projets, ainsi que les communautés, sont engagés sur des projets de 10 ans (projets énergie) à 20 ans (projets agricoles). Pendant cette période, le fonds aidera les communautés, suivra les projets et recevra au bout de quelques années des crédits. Des engagements de cette durée sont singuliers pour des coalitions d'entreprises ;
- ♦ **des communautés locales directement bénéficiaires des projets** : grâce aux ONG coordinatrices de projets niveau local, les communautés bénéficient directement des avancées que les projets mettent en œuvre : accroissement de la fertilité des sols, agriculture régénérative, pratique agroécologique efficaces, restauration des écosystèmes, génération de revenus agricoles, forestiers, marins et amélioration des conditions de vie. C'est d'ailleurs un facteur clé de succès des projets, les communautés se mobilisent car elles trouvent un avantage direct.

Le fonds Livelihoods est organisé par un système de compartiments successifs. Le premier compartiment LCF1 (Livelihoods carbon fund 1, 45 M€), ouvert en 2011, a été jusqu'à 2020 le seul à délivrer des crédits carbone. Hermès est également actionnaire depuis 2017 d'un second compartiment, LCF2 (65 M€), dont les premières livraisons ont eu lieu cette année. Des nombreux projets sont déjà lancés par ce fonds, en Inde, en Indonésie, au Kenya, au Rwanda et au Malawi, sur des projets agroforestiers, de mangrove ou d'énergie.

Capitalisant sur une expérience de 10 ans avec des investisseurs privés, Livelihoods a annoncé fin 2019 le lancement d'un 3^e fonds Carbone pour aider entreprises, investisseurs financiers et villes à accélérer l'action climat et générer un impact social à grande échelle. Ce 3^e Fonds

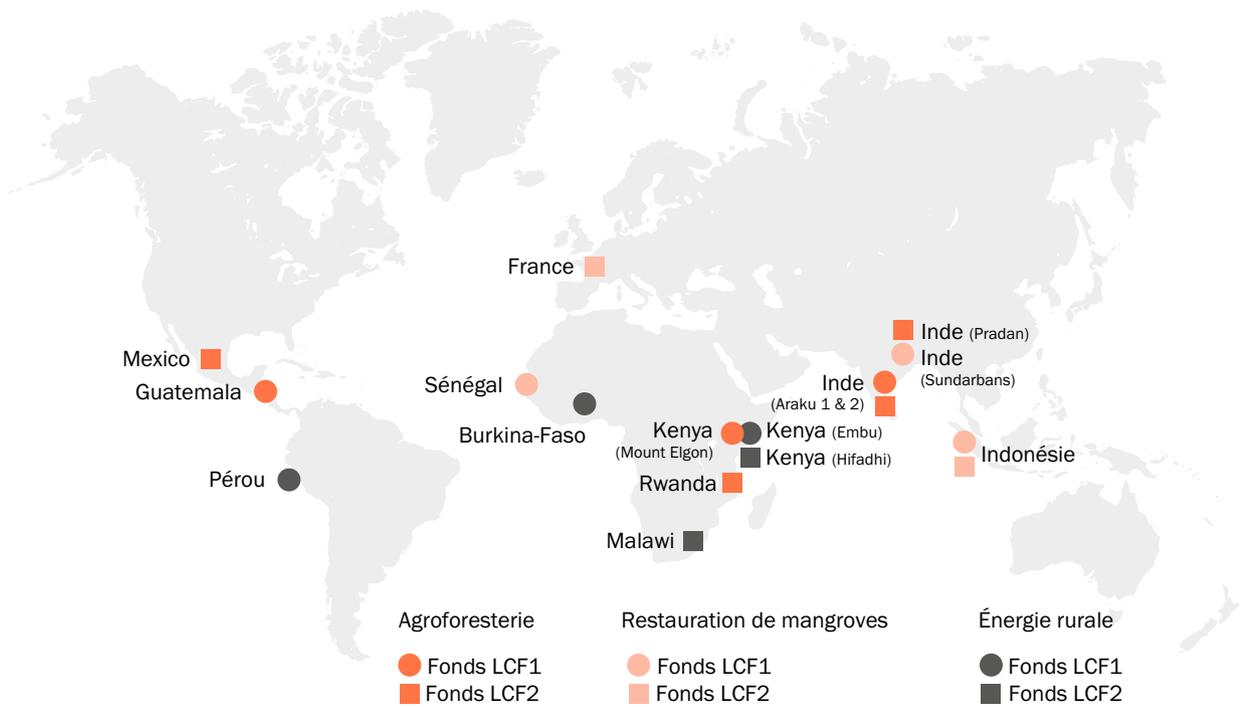
Carbone Livelihoods (LCF3), dont le closing a été réalisé en juin 2021 vise un objectif d'investissement de 150 M€ pour améliorer la vie de 2,5 millions de bénéficiaires dans les pays en développement. Ce sont ainsi plus de 250 M€ qui sont mobilisés pour la lutte contre le changement climatique avec les trois fonds Livelihoods.

Hermès confirme ainsi son engagement en faveur du climat, des communautés et de la biodiversité par un investissement au sein de ce troisième compartiment LCF3. Chacun de ces fonds ayant une durée de vie de 20 ans, le groupe illustre la philosophie long terme, sa capacité à se projeter sur des échéances lointaines (2030) et continue de son engagement pour réduire les impacts du changement climatique.

Les projets Livelihoods produisent des impacts positifs qui vont au-delà de la séquestration ou la réduction d'émissions carbone, comme illustré par le schéma suivant :

LES FONDS CARBONE LIVELIHOODS #1 ET #2

17 projets d'envergure avec des résultats sociaux et environnementaux concrets



plus de 1,7 M de personnes bénéficiaires des projets	plus de 132 M d'arbres plantés	plus de 240 000 familles équipées de foyers de cuisson améliorés	plus de 57 000 hectares plantés ou préservés	21 M de tonnes de CO ₂ séquestrées sur 20 ans	17 projets en cours (Asie, Afrique, Amérique Latine)
---	--	---	--	--	--

Les livraisons de carbone se développent à mesure que les arbres grandissent (les projets concernés s'étendent sur 20 ans). Elles ont été effectuées en 2021 après vérification par des auditeurs spécialisés (selon les normes Gold Standard et Verra- VCS), et Hermès a fait annuler tous les crédits lui étant attribués.

La crise Covid-19 a naturellement impliqué des difficultés et des retards dans les projets, que ce soit dans leur déploiement ou dans leurs vérifications. Néanmoins, les fonds ont été en mesure de distribuer des crédits pour des montants supérieurs au budget prévu.

Au total, Hermès a reçu et annulé **81 000 crédits carbone** au titre de 2021, et apporté sa contribution à due concurrence à la réduction des impacts du changement climatique.

Ce montant équivalent à **l'intégralité des émissions carbone des scopes 1 et 2, plus 63,6% des émissions liées au transport de marchandises amont et aval**, soit plus de 76% du total représenté par le scope 1, le scope 2 et les postes Transports.

Le § 2.7.2.1.4 donne plus de précisions sur le volet sociétal de Livelihoods.

2.7.2.1.4 Fonds Carbone Livelihoods

Hermès est partenaire depuis 2012 du fonds *Livelihoods Carbon Fund* (LCF) qui vise à améliorer durablement les conditions de vie de communautés défavorisées en développant des projets à large échelle ayant un réel impact contre le changement climatique.

LCF a pour vocation d'investir dès l'origine (avec une approche entrepreneuriale et un risque d'investissement) dans trois types de projets (écosystèmes, agroforesterie, énergie) en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Le fonds rassemble 10 partenaires dans ses compartiments LCF1 & LCF2: Danone, Crédit Agricole, CDC, Schneider Electric, La Poste, Hermès International, Voyageurs du Monde, SAP, Firmenich et Michelin. La durée initiale des fonds est de 24 ans, et la durée d'un projet varie entre 10 et 20 ans. LCF1, lancé en 2011, est totalement investi, le compartiment LCF2, lancé en 2017, d'une taille supérieure au LCF1, parvient à la fin de son processus d'investissement, y compris avec l'extension de projets du compartiment LCF1. En juin 2021, en rejoignant LCF3 Hermès International a renouvelé son engagement en faveur du développement économique local, de la protection de la biodiversité et de la lutte contre le changement climatique.

INDICATEURS CLÉS DU FONDS LCF1

Résultats du 1^{er} Fonds Carbone Livihoods (9 projets) :



Objectifs macro	Résultats sociaux	Résultats environnementaux	Résultats économiques
	Nombre de personnes bénéficiaires ⁽¹⁾ : 1,5 million de personnes positivement impactées à date	Nombre d'arbres plantés ⁽²⁾ : 127 millions à date	Capacité d'investissement du fonds 45 millions d'euros
Catégories d'impact	1 Nombre de foyers soutenus > 250 000	13 Quantité de carbone séquestrée ou évitée	17 Durée d'engagement 20 ans
	3 Nombre de foyers améliorés distribués aux familles (principalement aux femmes)	15 • 9 MtCO₂ eq. prévues • 2,4 MtCO₂ eq. vérifiées à date	
	5 Nombre de femmes soutenues > 163 000	14 Hectares plantés ou préservés 36 000 hectares	

2

Définitions

- (1) Nombre de personnes impliquées qui sont positivement touchées par les activités du projet.
(2) Arbres, graines, propagules (mangroves et arbres agroforestiers) plantés dans le cadre des activités du projet.

INDICATEURS CLÉS DU FONDS LCF2

Résultats du 2^e Fonds Carbone Livihoods (8 projets à date) :



Objectifs macro	Résultats sociaux	Résultats environnementaux	Résultats économiques
	Nombre de personnes bénéficiaires ⁽¹⁾ : 260 000 de personnes positivement impactées à date	Nombre d'arbres plantés ⁽²⁾ : 5,43 millions à date	Capacité d'investissement du fonds 65 millions d'euros
Catégories d'impact	1 Nombre de foyers embarqués 43 600	13 Quantité de carbone séquestrée ou évitée (objectif) 12 MtCO₂ eq.	17 Durée d'engagement 20 ans
	3 Nombre de foyers améliorés distribués aux familles 78 500	15 Hectares plantés ou préservés • 15 200 hectares	
	5 Nombre de femmes soutenues ⁽³⁾ 83 000 Groupes d'entraide mis en place 110	14 Hectares sous restauration et préservation de la biodiversité • 6 000 hectares sous restauration et préservation de la biodiversité	

Définitions

- (1) Nombre de personnes impliquées qui sont positivement touchées par les activités du projet.
(2) Arbres, graines, propagules (mangroves et arbres agroforestiers) plantés dans le cadre des activités du projet.
(3) Nombre de femmes participant à des formations sur la fabrication de foyers améliorés et/ou d'agroforesterie et à des activités de restauration des écosystèmes naturels.

Le 3^e Fonds Carbone Livihoods (LCF3), vise un objectif d'investissement de 150 M€ pour améliorer la vie de 2,5 millions de bénéficiaires dans les pays en développement. Dans la continuité de LCF1 (2011, 45 millions d'euros) et LCF2 (2017, 65 millions d'euros), ce nouveau fonds à impact investira dans des projets communautaires pour la restauration des écosystèmes naturels, l'agroforesterie et l'agriculture régénérative. Ce sont ainsi plus de 250 millions d'euros qui sont

mobilisés pour l'aide à des communautés défavorisées, la lutte contre le changement climatique, et la protection de la biodiversité. 15 entreprises et investisseurs financiers rejoignent LCF3 dans un véhicule d'investissement commun pour réussir la transition : Le groupe Bel, Chanel, Danone, DEG, Eurofins, le Fonds pour l'Environnement mondial, Hermès, Le groupe L'Occitane, Mars, Mauritius Commercial Bank, McCain Foods, Orange, SAP, Schneider Electric et Voyageurs du Monde.

Pleinement opérationnel, le fonds est maintenant à la recherche de partenaires terrain dans diverses régions du monde, afin d'accélérer les solutions fondées sur la nature.

Les projets génèrent des bénéfices pour les communautés locales, pour les écosystèmes, mais également pour les partenaires au sein du fonds, qui obtiennent au fil du développement des projets, et au prorata de leur investissement, des crédits carbone à fort impact environnemental et social. Ces projets, dont une des caractéristiques est d'étendre leur portée à très large échelle, et pour des périodes allant de 10 à 20 ans, sont notamment les suivants :

- ◆ Restauration et préservation d'écosystèmes naturels, par exemple des mangroves. Près de 10 500 hectares ont ainsi été replantés en Casamance (projet « Océanium ») ; 4 500 hectares dans le delta du Gange (projet « News ») ; 10 000 hectares en Indonésie (projet « Yagasu »). Ces projets sécurisent les populations (protection contre les cyclones ou l'invasion des eaux salées) et apportent des ressources alimentaires par la régénération des écosystèmes.
- ◆ Agroforesterie et restauration des sols par des pratiques agricoles durables. Avec le soutien de la Fondation Naandi, les communautés tribales Adivasi de la vallée d'Araku ont par exemple planté six millions d'arbres (fruitiers, bois de chauffe et de construction...) dont trois millions de caféiers, via des modèles agroforestiers, avec l'objectif de tripler ces plantations dans les prochaines années avec le projet LCF2. Au Guatemala, 1 750 hectares d'arbres et de plantes vivrières sont plantés sur la montagne du Cerro San Gil (projet « Fundaeco ») et permettent aux familles paysannes d'augmenter leur sécurité alimentaire et leurs revenus, tout en protégeant la biodiversité. Au Kenya (projet VI « Agroforestry ») sur les pentes du Mont Elgon, à proximité du lac Victoria, les moyens de subsistance de 40 000 petites exploitations agricoles vont s'améliorer par une intensification de l'agriculture respectueuse des ressources naturelles (*Sustainable Agricultural Landscape Management – SALM*) et le développement de la production laitière. Le projet contribue également à la protection des ressources en eau et génère des impacts sociaux positifs pour le travail des femmes.
- ◆ Accès à l'énergie rurale réduisant la déforestation. Au Kenya, les projets « Hifadhi » vont équiper à terme 120 000 ménages de foyers à bois améliorés qui en réduisent notablement la consommation, et diminuent, par rapport aux anciens dispositifs de cuisson, la pression sur les forêts, les temps de collecte du bois pour les familles, ainsi que les expositions aux fumées toxiques des anciens dispositifs de cuisson. Au Burkina-Fasso, avec l'appui de l'ONG Tiipaalga, 30 000 foyers améliorés ont été installés dans les villages par leurs habitants, avec une démarche visant à sécuriser leur utilisation sur la durée dans une zone sahélienne. Grâce au soutien financier de l'AFD (Agence française de développement), un volet agroforesterie a été ajouté à ce projet. Au Pérou, le projet ITYF (du nom de l'ONG *Instituto Trabaja y Familia*) installe 30 000 foyers à bois améliorés ainsi que des kits d'hygiène auprès de familles en grande pauvreté dans les Andes péruviennes. En parallèle, le projet est porteur de formation et de sensibilisation sur la santé (réduction des fumées toxiques,

importance de faire bouillir l'eau, gestes d'hygiène de base...) et aura aussi un impact significatif contre la déforestation.

En 2021, les projets ci-dessus ont impacté depuis leur création la vie de plus d'1,7M de personnes, et contribué à replanter plus de 132 millions d'arbres, soit une surface équivalente à cinq fois celle de Paris, à équiper plus de 240 000 familles de foyers de cuisson améliorés qui réduisent la déforestation et préservent la santé des femmes, avec une cible de 20 millions de tonnes de CO₂ séquestrées ou évitées sur la période (les projets durent entre 10 et 20 ans). Ils contribuent donc à compenser, sur une base volontaire, les émissions carbone d'Hermès (§ 2.5.4.3.2).

L'année 2021 été marquée par le lancement de nouveaux projets financés par le 2^e Fonds Carbone Livelihoods (LCF2) qui comporte à date un portefeuille de 8 projets :

- ◆ pour la première fois en Europe, LCF2 a lancé en Région Bretagne, France, le projet Sols de Bretagne. En partenariat avec la Région Bretagne, la Chambre d'Agriculture Régionale et l'Association locale Sols d'Armorique, ce projet permettra d'accompagner une certaine d'agriculteurs dans la transition vers une agriculture régénératrice, ainsi que de séquestrer 140 000 tonnes de CO₂ en 10 ans. (En savoir plus sur le projet Sols de Bretagne : <https://livelihoods.eu/fr/portfolio/be-agriculture-regeneratrice/>)
- ◆ au Mexique, dans la région montagneuse d'Oaxaca, Livelihoods et ses partenaires ont lancé un projet de culture de café agroforestier ombragé pour restaurer l'écosystème montagneux fragile de Oaxaca, tout en aidant plus de 3 000 petits exploitants à améliorer leurs revenus. Ce projet de 20 ans, sera mis en œuvre par la coopérative locale CEPCO, qui compte plus de 30 ans d'expérience avec les producteurs de café dans la région. L'initiative Livelihoods-CEPCO permettra de restaurer et de préserver au total 6 000 hectares, ainsi que de générer plus d'un million de tonnes de CO₂ sur toute sa durée. (En savoir plus sur le projet Livelihoods d'agroforesterie à Oaxaca, Mexique : <https://livelihoods.eu/fr/restoring-the-earth-livelihoods-writes-a-new-chapter-with-coffee-farmers-in-mexico/>).